



Bureau du mercredi 5 janvier 2022

Membres du Bureau présents :

Benjamin DUVAL, Manuel ETIENNE, Marinette SLIMANI, Emilie VIGER

Membres du Bureau excusés :

Leïla BERANI, Laure MERI, Zoé ROCLIN, Renaud VERDON

Invités permanents :

Louise LEGRAIN, Anaïs LESOURD, Guillemette UNAL

Membres du Bureau absents :

Jean-Jacques PARIENTI

Lieu : visio-conférence

Heure de début : 17h00

Quorum non atteint : 4/9

Ordre du jour

- 1) Au Labo sans ordo
- 2) Points sur projets

Compte-Rendu

Retour sur Assemblée Plénière

Cf diapo n°3

Louise Legrain revient sur l'Assemblée Plénière du COREVIH qui s'est tenue le 17 novembre 2021, à la fois en présentiel depuis les CHU de Caen et Rouen, et en visioconférence. Cela a permis à davantage de personnes d'assister à cette plénière (membres du COREVIH et leurs équipes). Nous avons pu ainsi réunir 75 personnes dont 42 en ligne. Ce format, qui permet une ouverture à d'autres partenaires, sera donc à pérenniser.

La modification du Règlement Intérieur proposée par le bureau a été validée par le COREVIH lors du vote. Le quorum était fixé à 18 votants, correspondant à la moitié des membres titulaires du COREVIH + 1 :

- 18 votants (quorum atteint)
- 18 votes pour
- 0 votes contre.

Suite à ce vote, une réunion avec l'ARS va avoir lieu courant janvier afin de discuter d'un renouvellement partiel des membres du COREVIH. La négociation d'un nouveau CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) sera aussi à l'ordre du jour, le précédent étant arrivé à échéance fin 2021.

Manuel Etienne revient également sur la Journée des Acteurs qui s'est déroulée à Caen le 7 décembre dernier. D'après les premiers éléments d'évaluation, les participants soulignent la qualité des présentations et l'utilité des échanges, et souhaitent que cette journée soit à nouveau proposée en 2022.

« Au Labo Sans Ordo »

Cf. diapo n°4 à

Dans un premier temps, Louise Legrain rappelle le contexte de l'expérimentation du dispositif « Au Labo Sans Ordo » sur Paris et dans les Alpes-Maritimes, expérimentation qui a conduit à une généralisation sur le territoire national à partir du 1er janvier 2022.

Ce dispositif consiste à rendre accessible le dépistage VIH en laboratoire d'analyses médicales pour tout bénéficiaire majeur de l'Assurance Maladie, sans ordonnance et sans avance de frais. Au-delà de l'objectif général du développement du dépistage, il s'agit également de promouvoir la prévention diversifiée auprès des usagers et biologistes.

En cas de test positif, un système de « navigation vers le soin » a été mis en place, en s'appuyant sur les ressources (humaines et matérielles du COREVIH), et ce afin de garantir une prise de rendez-vous avec un infectiologue dans les 48h qui suivent le résultat du test.

En amont du lancement du dispositif ALSO, une formation au counseling a été proposée aux biologistes, ainsi que plusieurs supports d'information, qu'ils étaient invités à diffuser dans les laboratoires.

La communication a ciblé en parallèle le grand public (affichage dans l'espace public), ainsi que des groupes de population plus spécifique.

En Normandie, un COPIL va être organisé fin janvier afin de discuter de la mise en place du dispositif en région.

Plusieurs thèmes sont abordés au cours de la discussion :

- Les bénéficiaires de ALSO :

Les données issues de l'expérimentation montrent que le dispositif ALSO concerne un public différent de celui des CeGIDD, ainsi que du public venant effectuer un test de dépistage VIH sur prescription. Il s'agit majoritairement d'hommes hétérosexuels, multipartenaires et éloignés du système de soins. Par ailleurs, la proximité des laboratoires et le fait de pouvoir venir sans rendez-vous sont identifiés comme des critères importants qui facilitent le recours à ce type de dépistage.

Benjamin Duval rappelle que les associations doivent avoir leur place dans la communication autour de cette nouvelle offre de dépistage et qu'il est nécessaire de travailler sur la complémentarité. De plus, cela pourra permettre de toucher des personnes appartenant aux publics cibles mais qui ne s'y reconnaissent pas (ex d'hommes ayant des pratiques HSH mais qui ne se reconnaissent pas dans cette communauté).

Emilie Viger indique également que les CeGIDD devront être bien informés des conditions d'accès à ALSO, des passerelles possibles entre ALSO et CeGIDD ; mais que les CeGIDD devront rester des structures de recours pour les mineurs ou les personnes non bénéficiaires de l'assurance maladie.

- La navigation :

Le COREVIH a été interpellé par l'ARS fin décembre, afin qu'une mise en place minimale soit assurée dès le 1^{er} janvier. Manuel Etienne indique que le système de navigation tel que celui présenté dans les Alpes Maritimes (permanence téléphonique) ne pourra pas être mis en place en Normandie, compte tenu des ressources humaines du COREVIH. De plus, les salariés ne sont pas formés à l'écoute et à l'orientation en cas de test positif. La plateforme Sida Info Service s'est manifestée auprès des COREVIH et des ARS afin de se positionner en tant qu'acteur déjà existant et pouvant assurer ce type de missions.

Les membres du bureau se positionnent également pour soutenir le choix de SIS en région pour la navigation vers le soin. Manuel Etienne précise que l'ARS ne s'oppose pas au choix de SIS mais veut s'assurer qu'une orientation réelle soit assurée sur le terrain, ce qui va au-delà du rôle actuel de SIS.

Au niveau du COREVIH, il s'agira donc de faire le lien avec le correspondant de SIS en région, de s'assurer qu'ils ont bien les contacts des différents services de prise en charge en région et de connaître leur vision de la navigation, les besoins et difficultés qu'ils pourraient rencontrer avec cette nouvelle organisation. Il est précisé que SIS peut également assurer un accompagnement en cas de résultat négatif au test.

Emilie Viger attire l'attention du bureau sur le fait qu'il faudra bien laisser le choix de la navigation à l'utilisateur.

- L'évaluation du dispositif :

L'évaluation devra se faire en lien avec la CPAM, afin de connaître les caractéristiques des publics dépistés, ainsi que d'autres données relatives au dépistage (combien de fois cela a été proposé, à combien de personnes).

- La communication :

La communication « grand public » sur le dispositif sera très certainement réalisée en même temps que la Semaine Nationale de Santé Sexuelle, prévue fin mai/ début juin. Cette communication devrait être réalisée au niveau national par Santé Publique France.

La communication au sein des laboratoires devra aussi comporter des informations sur les autres IST et les outils de prévention combinée.

Une page spécifique « VIH test » sera également créée sur le site du COREVIH.

- Et les autres IST ?

Pour le moment, seul le test de dépistage du VIH est pris en charge par l'Assurance Maladie. Il serait toutefois intéressant que les laboratoires proposent le dépistage des autres IST, même si cela reste payant, dans une démarche de « proposition active » du test. Une expérimentation sera mise en place en ce sens avant une possible généralisation en 2023.

- Formation biologistes :

Une formation à destination des biologistes est également envisagée, à la fois pour les médecins mais aussi pour les personnels d'accueil, en première ligne pour proposer VIH test aux usagers.

Fin de la réunion : 18h15

Le Président du COREVIH Normandie

Pr Manuel ETIENNE